

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-CENTRE

Le 12 janvier 2026, à 19h32, se tient une séance ordinaire du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents messieurs les conseillers Xavier Bouhy, Richard Doyon, Éric Bélanger et Jérôme Bélanger ainsi que mesdames les conseillères Dany Plante et Dominique Cliche formant quorum sous la présidence de monsieur Jonathan V. Bolduc, Maire.

Assiste également, madame Carole-Anne Jacques, directrice générale et greffière-trésorière.

La secrétaire de l'assemblée est madame Carole-Anne Jacques.

Monsieur le Maire dit une réflexion.

2026-01-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec l'ajout d'un sujet au point 29) Divers.

1. Déclaration solennelle et mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour **(R)**
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 1^{er} décembre 2025 et des 3 séances extraordinaires du 8 décembre 2025 **(R)**
4. Informations générales et retour sur les précédentes séances **(I)**
5. Rapport du maire 2025 **(D)**
6. Correspondance **(I et R)**

ADMINISTRATION

7. Dépôt des contrats municipaux de plus de 25 000\$ **(D)**
8. Dépôt du rapport de gestion contractuelle **(D)**
9. Dépôt du rapport annuel – Procédures et obligations concernant les renseignements personnels **(D)**
10. Mandat Patricia Bolduc pour divers projets municipaux **(R)**
11. Budget révisé 2025 – Office d'habitation du Sud des Appalaches **(R)**

12. Budget 2026 – Office d’habitation du Sud des Appalaches (R)
13. Aide financière aux organismes à but non lucratif situés sur le territoire de la municipalité (R)
14. Autorisation de signature pour le projet 2038060 (Collecteurs Est-Ouest) (R)
15. Mandat Blanchette Vachon : Audit projet PRIMEAU 2036037 (puits PE-4) (R)

PROJET DE RÈGLEMENT

16. Adoption du second projet règlement 284-2025 modifiant le règlement de zonage 157-2018 afin d'autoriser la classe d'usage « vente au détail produits divers (51) » et la classe d'usage « services professionnels et d'affaires (61) » dans la zone I-73 avec certaines dispositions particulières concernant les écrans visuels (R)
17. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 288-2026 décrétant un emprunt maximal de 1 132 500\$ pour l'acquisition de plusieurs lots sur le territoire de la municipalité. (R)

RÈGLEMENT

18. Adoption du règlement 286-2025 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux qui abroge le règlement 221-2022 (R)

RESSOURCES HUMAINES

19. Renouvellement du contrat de Mme Anne-Marie Mathieu Planiftime pour l’année 2026 (R)

GESTION DU TERRITOIRE

20. Résolution d’appui à la CPTAQ - lot 6 688 508 (R)
21. Résolution d’appui à la demande d’autorisation à la CPTAQ - lot 4 770 106 (R)

DOSSIER DES ÉLUS - RAPPORT DES ACTIVITÉS

22. Xavier Bouhy : Service Loisirs et Tourisme et technologie
23. Dany Plante : Politique familiale, Comité consultatif scolaire et Ressources humaines
24. Richard Doyon : Festivités Western

25. Dominique Cliche : Construction, développement résidentiel, Comité consultatif en urbanisme et événements
26. Éric Bélanger : Environnement, CDI, Culture et Patrimoine
27. Jérôme Bélanger : APELF, ARLAC et amélioration continue
28. Jonathan V. Bolduc: MRC Beauce-Centre
29. Divers.
 - **Résolution autorisant la vente d'une parcelle de terrain – Lot 6 579 237 et abrogeant la résolution 2025-11-232 (R)**
30. Les comptes. **(R)**
31. Période de questions et commentaires. **(I)**
32. Levée ou ajournement de la session. **(R)**

ADOPTÉE

2026-01-002

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 1ER DÉCEMBRE 2025 ET DES 3 SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 8 DÉCEMBRE 2025

Proposé par Monsieur Éric Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que les procès-verbaux de la séance régulière du 1er décembre 2025 et des 3 séances extraordinaires du 8 décembre 2025 soient adoptés tels quels.

ADOPTÉE

DÉPÔT

RAPPORT DU MAIRE 2025

Mes chers amis,

Comme je le fais chaque année, je vous présente ce soir le bilan des réalisations de notre administration au cours de 2025, ainsi que ce qu'on a comme projets pour la nouvelle année.

Réalisations 2025

Je vous rappellerai les engagements pris par notre équipe municipale et comment on a matérialisé chacun d'entre eux.

On va débiter par notre engagement d'*Infrastructures* : *Continuer la mise aux normes du réseau d'eau public pour le village*, qui s'est grandement poursuivi encore cette année. La gestion et le maintien en bon état d'un réseau d'aqueduc et d'égout s'avèrent parmi les responsabilités les plus importantes qu'a une municipalité. Au cours des 20 dernières années,

beaucoup de progrès ont été réalisés, dans la plupart des cas aussi avec l'obtention de subventions couvrant une grande partie des coûts. Ainsi en 2025, on a eu la construction d'un 4e puits, celui-ci dans le 4e Rang Sud, qui rend plus résilient notre approvisionnement en eau potable, au coût d'environ 1,2M\$ pour lequel une subvention couvrant à 95% a été obtenue, la Municipalité a payé *cash* le résiduel de 60K\$. Autre projet important - la reconstruction du poste de pompage principal, qui permet aux égouts de traverser la rivière Le Bras St-Victor jusqu'aux étangs d'épuration, a été effectuée pour environ 900 000\$ et en très grande partie payée par la subvention TECQ 2019-24. Aussi, le nettoyage du premier étang d'épuration a été fait pour un peu plus de 200K\$, et la mise à jour du système de traitement des eaux usées est en cours. Ces travaux sont défrayés par notre *Réserve pour les infrastructures en aqueduc, égout et assainissement*, nous permettant d'investir ce qu'il faut en nous évitant ainsi de coûteux intérêts de dettes. Ça nous bénéficie à tous, comme citoyens contribuables.

Un autre projet majeur réalisé cette année est la reconstruction des grandes conduites d'égout qu'on appelle collecteurs, situées chacune en bas des rues Industrielle-Nadeau et Industrielle-du-Boisé, passant en diagonale dans des champs pour aboutir tous deux au pied des Trois Côtes. Ça fait partie de la mise aux normes requise de notre réseau. Les travaux étaient estimés à 3,3M\$ et l'appel d'offres est sorti à 1,7M\$, c'est pratiquement moitié prix de ce qui était prévu ! Tout ça déduit de subventions couvrant jusqu'à 75% des travaux, et la balance d'environ 430K\$ a été aussi payée *cash*, grâce à notre Fonds aqueduc et égout, cumulé exclusivement par et pour les usagers du réseau au fil des années. Les travaux ont eu lieu à l'automne. On a donc des conduites neuves, une station de pompage neuve tout ça en plus d'un nouveau puits, qui vont durer des décennies et pour lesquels on ne paiera pas une cenne en intérêt, puisque aucune nouvelle dette municipale n'aura été contractée pour ces projets. Sérieusement, très heureux qu'on ait pu y arriver !

Par ailleurs, en ce qui a trait à notre engagement *Infrastructures : Améliorer le roulement et la durabilité des routes en accélérant le creusage de fossés et le rechargement des chemins de terre à la campagne*, nos gars de voirie en ont effectué beaucoup, encore cette année. Il y a eu du creusage de fossés (des deux côtés) et du rechargement sur la Route Bizier, le 4e Rang Sud et 300 m de la Route Lagueux, totalisant 3 km de route, en plus de la réfection de trois ponceaux, situés sur les 5e Rang Sud, 6e Rang Nord et la Route Bizier.

Les bornes 911, soit ces petits panneaux de numéros civiques que l'on retrouve en secteur rural d'autres municipalités, ont enfin commencé à être installés à Saint-Victor. Les couleurs, le lettrage et même la mention St-Victor ont été choisis pour être facilement lisibles de loin. Il nous faut penser au global pour certains choix que l'on a à faire - dans d'autres municipalités, l'installation de ce type de panneau a été facturée 100\$-125\$ à chaque propriétaire concerné, alors que nous avons fait le choix que cette dépense

sera assumée par l'ensemble de la population, parce qu'il s'agit d'une question de sécurité. Il n'y a donc aucun frais de facturé sur le compte de taxes pour les résidents qui en ont eu une d'installée à leur propriété.

Tel que prévu dans le plan de réaménagement de la rue Des Écoliers, une borne pour autos électriques a été installée près du presbytère, pouvant recharger deux véhicules à la fois. Le conseil a profité de l'offre du gouvernement du Québec pour l'implantation de 4500 bornes sur tout le territoire, et a ainsi obtenu l'acquisition et l'installation d'environ 25 000\$ entièrement subventionnées. Cela servira surtout aux gens de l'extérieur visitant nos commerces, nos événements ou encore pour nos parents et amis.

En ressources humaines, on a eu le départ de Mélissa Bélec comme adjointe administrative et l'arrivée de Érika Doyon à l'automne. 2025 a aussi marqué les 25 ans de notre service de premiers répondants, ces gens qui nous viennent en aide rapidement, et ce, avant que n'arrive une ambulance. Ces précieuses minutes permettent de sauver des vies. Charles Poulin, ayant été parmi les premiers à s'être impliqué pour notre service de PR, a choisi de se retirer. On a été l'une des premières municipalités de la région à disposer d'un tel service, et on ne peut que remercier bien chaleureusement ceux qui ont rendu et rendent toujours cela possible.

Depuis deux ans, pour à la fois rencontrer les exigences du gouvernement du Québec, réduire les frais d'enfouissement et mieux protéger l'environnement, les secteurs urbanisés (villages) de notre MRC Beauce-Centre ont la collecte du bac brun, destiné aux déchets organiques. Cette année, cette collecte a été étendue à toute la Route 108 Est, soit des limites de Saint Alfred jusqu'au village. Toujours dans l'optique de réduire ce qui va au dépotoir, on a procédé en mai dernier à l'ouverture officielle de deux écocentres de la MRC, dont l'un ici à Saint Victor, situé sur le terrain du garage municipal. Son fonctionnement est entièrement défrayé par le budget de gestion des matières résiduelles de la MRC ainsi que des subventions. C'était très encourageant parce qu'avant même qu'on ait procédé à la coupure du ruban, des gens attendaient déjà avec leurs pickups bien remplis de matières à récupérer ! Faut se rappeler que ce qu'on met dans le bac noir, ça va au dépotoir et c'est ce qui nous coûte le plus cher. L'implantation d'écocentres, c'est un moyen de plus pour détourner du stock qui peut être revalorisé et ainsi, réduire notre facture en enfouissement. En plus, pour faciliter notre participation à tous, il n'y a pas de balance ou de limite de stock à rapporter (particuliers, commerces et PME), vous pouvez venir chaque mois, chaque semaine, tant que vous y apportez des matières admissibles et que vous montrez une preuve de résidence ou de propriété d'un immeuble dans notre MRC, vous êtes les bienvenus !

Fin 2019, notre nouvelle centrale de traitement de l'eau potable était enfin fonctionnelle et conforme. Compte tenu de l'importance de ce projet, on souhaitait y tenir une journée portes

ouvertes, hélas la pandémie est arrivée et par la suite, les aléas rencontrés au niveau des RH à la Municipalité a fait que cette idée a dû être reportée. Mais pas oubliée ! Ainsi en septembre, on a organisé une visite des infrastructures d'eau potable et des eaux usées, à laquelle ont participé une trentaine de nos concitoyens, on y a vu entre autres le nouveau Puits #4. Le but était que notre monde ait une meilleure idée du chemin que fait l'eau, à partir des puits, en passant par la centrale de traitement de l'eau potable jusqu'aux lieux de consommation dans le village, pour continuer son chemin par la station de pompage et enfin aux étangs d'aération. Ce sont de très gros investissements, on a aussi de notre personnel municipal pour opérer le tout et garantir une quantité et une qualité d'eau en tout temps.

Le 1er novembre dernier, la Municipalité et CDI Saint-Victor ont tenu conjointement la seconde édition du Gala des Bâtisseurs Victorois, au Manoir Route 66 et ayant réuni plus de 140 convives. Clairement, ça nous prenait ce type d'événement annuel à Saint-Victor, pour souligner la contribution de nos gens d'affaires comme de ceux qui s'impliquent socialement. Il y en a des bons coups, des gens qui se dévouent et qui travaillent fort - ils sont des modèles pour nous, c'est donc bien normal de célébrer ça ! En plus des cinq prix *Bâtisseur* ayant été remis sous différentes catégories, on y a présenté les Bâtisseurs nous ayant quitté, soit des personnes décédées au cours de la dernière année, en plus de la nouvelle portion Ambassadeurs, soit des gens nés ou ayant grandi à Saint-Victor et s'étant démarqués à l'extérieur. Comme l'an passé, vous pouvez revoir l'intégral du Gala des Bâtisseurs Victorois sur notre TV communautaire et BeauceTV.

Saint-Victor a été pour une 2e année le point central du Rallye Beauce Appalaches, auparavant nommé Rallye Vallée de la Beauce, dont une épreuve s'est déroulée de la Station jusque dans certains rangs au nord. Des ajustements ont été apportés depuis la première édition de l'an passé afin d'améliorer les choses pour les résidents. On a aussi vécu un autre excellent Festi-Démol. Un élément fort intéressant est que cet événement comporte aussi un volet caritatif, soit pour cette année la remise d'un total de 5000\$ en soutien à des familles avec jeunes ayant des ennuis de santé. Le Festi-Démol collabore aussi avec la Municipalité, en offrant l'utilisation de son terrain en guise de stationnement pour les gens se rendant au terrain de baseball.

Le comité des Festivités Western et leurs nombreux et dévoués bénévoles ont à nouveau tout mis en place pour une semaine bien remplie et qui fut un autre grand succès. En plus d'un partenariat entre les Festivités Western et la Municipalité, le conseil a offert aux Festivités d'utiliser une partie de la terre des Perron, acquise en 2024, pour ajouter du stationnement ainsi que des espaces de camping. En plus, avec les sentiers actifs aménagés sur les rues Veilleux et Des Écoliers, les gens ainsi stationnés peuvent se rendre en toute quiétude vers le site des Festivités. Ça s'est très bien passé, il s'agissait d'une première année d'essai et qui a permis aux Festivités non seulement de disposer de plus d'espace, mais aussi d'encaisser une somme nette d'environ 11K\$ de plus,

par la location des espaces pour roulottes. On compte intégrer le tout dans le Partenariat pour les années suivantes. Aussi, pendant la Réception civique tenue lors des Festivités, on a souligné l'apport important de personnalités marquantes de l'organisation, étant Pauline Lachance, Richard Doyon et Roland Giguère. On s'en rappellera longtemps, on a réussi somme toute à bien passer au travers d'une panne de courant majeure, et ce, grâce à notre entraide bien connue.

Au cours de l'été, en plus du Tournoi des rues annuel réunissant beaucoup de notre monde dans une ambiance fort amicale, on a eu deux autres grands événements sportifs, soit le Festival de Soccer de la Ligue de soccer Beauce-Centre, lors duquel notre terrain multisport synthétique fut grandement apprécié, ainsi que le Tournoi de Balle-Molle de la Ligue de Balle-Molle Haute-Beauce, qui pour sa part a mis en valeur notre terrain de baseball.

La mise en place et la tenue de tous ces événements-là, ce n'est pas une mince affaire. Bravo à chacun des organisateurs, accompagnés de gens bénévoles au grand coeur !

Prévisions 2026

On s'efforce à nouveau de plafonner le compte de taxes - pour cette nouvelle année, on a été capables d'en faire un gel global. Le principal changement pour 2026 sera au niveau de la tarification des services de la MRC et de la Sûreté du Québec. On s'est engagé à avoir plus d'équité entre les différents secteurs de Saint-Victor, et ce budget est déjà un premier pas en ce sens. Ainsi, des paliers sont introduits pour que des frais minimums soient facturés, quelle que soit la valeur de la propriété. Déjà, les efforts de réduction de déchets commencent à paraître positivement dans ce qui nous est facturé, et on continuera d'aller en ce sens. Des lignes montent et d'autres baissent, ce qui fait qu'au total, on a été capables de geler l'ensemble du compte de taxes.

Dans un but de pérennité, le conseil a créé un *Fonds de renouvellement de la machinerie*, dédié à défrayer une partie des coûts d'acquisition d'équipements, que ce soit des camions, grattes ou autres, à partir de nouveaux revenus. Pour 2026, c'est un montant de 50K\$ qui y sera versé. On a de nouvelles constructions ces années-ci sur des rues existantes, n'entraînant pas de nouvelles dépenses, on s'est dit qu'il serait sage de mettre ces sommes de côté et de pouvoir les utiliser lorsqu'il sera temps de renouveler de la machinerie. À l'inverse de s'endetter, on peut aussi planifier ces acquisitions, coûteuses mais nécessaires.

Autre élément d'équité, la facturation de l'eau se fera en fonction de la consommation pour les industries, commerces et institutions (ICI) connectés au réseau d'aqueduc. La Municipalité a finalisé l'installation de compteurs d'eau dans ces propriétés. La tarification adoptée pour cette première année s'inspire en bonne partie de ce qui se fait chez nos voisins.

Il a été constaté que certains numéros civiques du 3e Rang Sud, près du lac Fortin, n'étaient pas en ordre chronologique. On parle des adresses situées entre le croche de la croix et l'ancien Snack Chez Véro. Bien évidemment, un colis d'Amazon pourrait ne pas être livré, mais encore bien pire, une ambulance pourrait ne pas arriver facilement à destination. Il est donc impératif de corriger le tout. Ce n'est pas agréable de devoir changer de numéro de porte, mais laisser la situation actuelle pose un risque évitable pour notre monde, en premier lieu les gens vivant aux adresses concernées. Ça va être réglé. Ce qui nous mènera aussi à boucler le dossier des bornes 911, soit les panneaux de numéros civiques en secteur rural, dont je vous ai parlé tantôt. Les adresses sur les routes restant à compléter le seront au printemps prochain.

La demande en résidentiel ne s'estompe pas et on va continuer les efforts déployés à ce niveau pour cette année, qu'il s'agisse de modifications réglementaires, de valorisation des terrains vagues desservis et d'accompagner les promoteurs. De nouvelles constructions, c'est plus de revenus pour la Municipalité sans devoir augmenter les taxes, tout ça alors que les rues et infrastructures sont déjà là. On va se donner les leviers qu'il faut pour en faire plus.

Aucun projet ne pourrait se matérialiser sans l'apport des employés municipaux : la main-d'œuvre de voirie dirigée par notre chef d'équipe Robert Jacques, le personnel de bureau sous la gouverne de notre DG Carole-Anne Jacques. Nos sincères félicitations à tous pour l'excellent travail accompli. Également nos pompiers, le chef Steve Bureau et nos premiers répondants. À tous ces contributeurs - Merci de protéger notre monde !

Forts d'un nouveau mandat, mon équipe et moi souhaitons poursuivre le travail amorcé, avec nos engagements pour les prochaines années : de poursuivre la mise aux normes du réseau d'eau public, l'amélioration de nos routes et la création de sentiers actifs, viser une meilleure équité avec les propriétaires des secteurs des lacs, en infrastructures et services, et de maintenir le plan de gestion de la dette municipale, permettant le plafonnement du compte de taxes.

Notre équipe, c'est un peu comme une famille. Pour leurs années de dévouement au conseil municipal, je veux remercier Nancy Lessard, Patricia Bolduc et Francis Fecteau. Merci Xavier, Dany, Richard et Eric, qui avez donné et qui continuez avec nous. Et à nouveau, bienvenue à nos nouvelles recrues, Dominique et Jérôme, qui est en fait de retour !

On a besoin de chacun de vous, avec vos forces bien à vous, pour mieux faire avancer notre Saint Victor. Merci pour votre appui indéfectible et votre ardeur à l'ouvrage.

Accomplir **plus** pour Saint-Victor.

S'unir pour bâtir !
Salutations distinguées,

DÉPÔT

DÉPÔT DES CONTRATS MUNICIPAUX DE PLUS DE 25 000\$

La directrice générale et greffière-trésorière dépose aux membres du Conseil la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000\$, de même qu'une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ qui ont été conclus avec un même contractant depuis le dépôt de la liste précédente, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale dépassant 25 000\$ pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025.

Énergies Sonic (diesel)	94 695.01\$
Morency, Société d'Avocats	26 580.78\$
Conseillers Forestiers Roy (contrôle moustique)	29 318.62\$
Constructions de l'Amiante Inc.(collecteur est-ouest)	1 457 866.95\$
Arpo (ingénieur)	41 379.51\$
Stantec Experts Conseils Ltée (ingénieur)	94 765.58\$
Compteurs Lecomte Ltée (compteurs d'eau)	25 002.64\$
Groupe Geos (experts conseils environnement)	57 430.02\$
Produkson (sonorisation – multimédia)	39 266.64\$
Protection Incendie CFS (équipement pompiers)	32 895.02\$
Serres Horto Verdi (Végétaux et entretien)	78 533.03\$
Filtrum (poste pompage principal)	89 652.87\$
T.G.C. Inc.(Raccordement puits PE-4)	542 912.61\$
Innovex (membrane pour étangs assainissement)	27 226.45\$
Groupe Gest-Eau (conduite air étang assainissement)	30 781.69\$
Parallele 54 (experts conseils)	33 917.63\$
Gazebec (gazébos)	46 421.19\$
Pavage Sartigan (gravier et asphalte)	319 397.57\$
Transport Adrien Roy et Filles (abat-poussière)	73 888.76\$
Giroux et Lessard (rues Écolier, Fecteau, Veilleux)	459 468.77\$
Ferme Donald Vachon et Fils (vidange des boues)	261 986.69\$
Excavation Pamphile Rodrigue Inc. (sable, gravier)	51 741.35\$
Blanchette Vachon et Ass. (vérificateur comptable)	37 166.84\$
9203-9304 Québec Inc. (fauchage accote./dénéig.)	28 505.01\$
Gingras Électrique (fourniture éclairage LED)	53 246.22\$

La liste sera ajoutée sur le site Internet de la municipalité.

DÉPÔT

DÉPÔT DU RAPPORT DE GESTION CONTRACTUELLE

Madame Carole-Anne Jacques, directrice-générale /greffière-trésorière dépose le rapport de la gestion contractuelle, qui se retrouve en annexe.

La municipalité de Saint-Victor a adopté, les règlements 177-2019, 196-2021 et 265-2024 sur la gestion contractuelle. La loi oblige les municipalités à produire un rapport annuel portant sur l'application de leur règlement sur la gestion contractuelle, devant être déposé lors d'une séance du Conseil au moins une fois par année.

Ce rapport a pour principal but de répondre à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics.

DÉPÔT

**DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL – PROCÉDURE ET OBLIGATIONS
CONCERNANT LES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

Conformément à la Loi sur la protection des renseignements personnels, le responsable de la protection des renseignements personnels de la Municipalité de Saint-Victor fait rapport au Conseil quant à l'application de la Politique concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels.

2026-01-003

**MANDAT PATRICIA BOLDUC POUR DIVERS PROJETS
MUNICIPAUX**

ATTENDU l'offre reçue de Madame Patricia Bolduc pour divers projets municipaux en lien avec le domaine de la construction ;

ATTENDU QUE la municipalité recevra une soumission de la part de Madame Bolduc pour chaque projet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Bélanger,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'accorder à Patricia Bolduc, le mandat pour des heures facturables selon les termes du contrat et d'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2026-01-004

**BUDGET RÉVISÉ 2025- OFFICE D'HABITATION DU SUD DES
APPALACHES**

ATTENDU la demande de l'office d'habitation du Sud des Appalaches afin d'adopter une résolution pour leur budget révisé de 2025;

Proposé par Madame Dominique Cliche,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter le budget révisé de l'Office d'habitation du Sud des Appalaches pour des revenus de 63 484 \$ et des dépenses de 123 480 \$ soit un déficit de 59 996 \$, dont la contribution municipale s'élève à 6 000\$ du déficit, ce qui représente 10% du déficit.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2026-01-005

BUDGET 2026- OFFICE D’HABITATION DU SUD DES APPALACHES

ATTENDU la demande de l’office d’habitation du Sud des Appalaches afin d’adopter une résolution pour leur budget de 2026;

Proposé par Madame Dany Plante,

Et résolu à l’unanimité des membres du Conseil, d’adopter le budget révisé de l’Office d’habitation du Sud des Appalaches pour des revenus de 64 292 \$ et des dépenses de 116 080 \$ soit un déficit de 51 788 \$, dont la contribution municipale s’élève à 5 179\$ du déficit, ce qui représente 10% du déficit.

D’autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2026-01-006

AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE le budget 2026 de la municipalité de Saint-Victor a été adopté, le 8 décembre 2025 ;

ATTENDU QU’une politique de soutien aux organismes a été adoptée le 4 novembre 2019, résolution 2019-11-241, pour encadrer les demandes d’aide financière aux organismes à but non lucratif situés sur le territoire de la municipalité de Saint-Victor;

Proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l’unanimité des membres du Conseil, que la municipalité de Saint-Victor autorise l’aide financière pour chaque organisme nommé ci-dessous.

Société du Patrimoine de Saint-Victor	11 050\$
Service des Loisirs & Tourisme Saint-Victor	183 150\$
ARLAC	4 500\$
APELF	15 000\$
Le Cercle des Fermières	1 800\$
Avant-Midi Dégourdis	500\$
Club Âge d’Or Saint-Victor	5000\$
CDI	25 000\$

ADOPTÉE

2026-01-007

AUTORISATION DE SIGNATURE – PRIMEAU DOSSIER 2038060 (COLLECTEURS EST-OUEST)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Victor bénéficie d’une aide financière dans le cadre du Volet 2 – Renouvellement de

conduites d'eau du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023-2033;

ATTENDU QU'une convention d'aide financière doit être signée avec la ministre des Affaires municipales dans le cadre du dossier 2038060;

Il est proposé par Monsieur Richard Doyon,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil, d'autoriser le maire, Monsieur Jonathan Bolduc, à signer ladite convention.

ADOPTÉE

2026-01-008

MANDAT BLANCHETTE-VACHON : AUDIT PROJET PRIMEAU 2036037 (PUITS PE-4)

ATTENDU QUE la municipalité a respecté les modalités du Guide sur le programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023 ;

ATTENDU QUE la programmation des travaux a été réalisée ;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) demande qu'une firme externe soit mandatée afin de produire un rapport d'audit ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil que la Municipalité de Saint-Victor mandate la firme Blanchette Vachon s.e.n.c.r.l. à produire un rapport de l'auditeur dans le cadre du sous-volet 1.2 du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) 2023.

ADOPTÉE

2026-01-009

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 284-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 157-2018 AFIN D'AUTORISER LA CLASSE D'USAGE « VENTE AU DÉTAIL PRODUITS DIVERS (51) » ET LA CLASSE D'USAGE « SERVICES PROFESSIONNELS ET D'AFFAIRES (61) » DANS LA ZONE I-73 AVEC CERTAINES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES CONCERNANT LES ÉCRANS VISUELS.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor peut modifier sa réglementation de zonage no. 157-2018, tel qu'amendé, en conformité avec son plan d'urbanisme et les dispositions prévues au sens du Schéma d'aménagement et de développement révisé

(SADR) de la municipalité régionale de comté (MRC) Beauce-Centre;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Victor modifie son règlement de zonage en fonction des termes de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1);

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné par Monsieur Jérôme Bélanger à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 1er décembre 2025 ;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été déposé par Monsieur Jérôme Bélanger à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 1er décembre 2025 ;

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation a été tenue le 11 décembre à 16h00 à l'hôtel de ville de la municipalité, avant l'adoption du règlement ;

ATTENDU QUE des copies de ce second projet de règlement ont été mises à la disposition du public lors de la présente séance du Conseil municipal.

ATTENDU QUE M. le maire mentionne l'objet dudit projet de règlement, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement, séance tenante.

Il est proposé par Monsieur Éric Bélanger,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter le second projet de règlement numéro 284-2025 modifiant le règlement de zonage no. 157-2018 afin d'autoriser la classe d'usage « vente au détail produits divers (51) » et la classe d'usage « services professionnels et d'affaires (61) » dans la zone I-73 avec certaines dispositions particulières concernant les écrans visuels.

ADOPTÉE

2026-01-010

AVIS DE MOTION ET DÉPOT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 288-2026 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT MAXIMAL DE 1 132 500 \$ POUR L'ACQUISITION DE PLUSIEURS LOTS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

Madame Dominique Cliche donne avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera soumis pour adoption un règlement décrétant un emprunt maximal de 1 132 500\$ pour l'acquisition de plusieurs lots sur le territoire de la municipalité.

Que Madame Dominique Cliche a déposé au conseil le projet de règlement 288-2026 décrétant un emprunt maximal de 1 132 500\$ pour l'acquisition de plusieurs lots sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE

2026-01-011

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 286-2025 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS QUI ABROGE LE RÈGLEMENT 221-2022

ATTENDU QUE conformément à l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c. E-15.1.0.1), toute municipalité doit, avant le 1er mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification ;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées ;

ATTENDU QU'un avis de motion et un projet de règlement du présent règlement ont été donnés lors de la séance du conseil tenue le 1er décembre 2025 ;

ATTENDU QU'un avis public a été donné le 3 décembre 2025 mentionnant que le règlement sera adopté le 12 janvier 2026 ;

En conséquence, il est proposé par Madame Dany Plante, Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter le code d'éthique et de déontologie.

ADOPTÉE

2026-01-012

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE MME ANNE-MARIE MATHIEU PLANIFTIME POUR L'ANNEE 2026

ATTENDU QUE le contrat de Anne-Marie Mathieu Planiftime est échu le 31 décembre 2025.

ATTENDU l'offre de l'entreprise Planiftime, représentée par la propriétaire Anne-Marie Mathieu spécialisée en organisations d'événements;

ATTENDU QUE la durée du contrat est de 1 an soit du 1er janvier au 31 décembre 2026.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'utiliser les services de l'entreprise Planiftime selon les termes et conditions du contrat pour l'année 2026.

D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous les documents afférents le cas échéant.

ADOPTÉE

2026-01-013

RÉSOLUTION D'APPUI À LA DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ – LOT 6 688 508

ATTENDU QUE Monsieur Alain Champagne est propriétaire du lot 6 688 508 ;

ATTENDU QUE le lot visé se situe dans la zone agricole permanente établie par décret;

ATTENDU QU'en vertu de Loi sur la Protection du Territoire et des Activités Agricoles (LPTAA), monsieur Alain Champagne doit déposer une demande d'autorisation à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ);

ATTENDU QU'en vertu de la LPTAA, la municipalité se doit de vérifier que le projet respecte son règlement de zonage actuellement en vigueur;

ATTENDU QU'une copie du formulaire de demande d'autorisation a été reçue le 17 novembre 2025 sur le portail de la CPTAQ ;

ATTENDU QUE la demande ne contrevient pas au règlement de zonage en vigueur sur le territoire de la municipalité ;

ATTENDU QUE l'utilisation déjà existante de la parcelle visée n'a pas pour effet de nuire au développement de l'agriculture, à son potentiel et à l'homogénéité du territoire agricole de par sa position près de résidences unifamiliales isolées;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Richard Doyon,

Et résolu à l'unanimité d'appuyer la demande d'aliénation (dossier 452545) en faveur de Monsieur Alain Champagne, auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec.

ADOPTÉE

2026-01-014

RÉSOLUTION D'APPUI À LA DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ – LOT 4 770 106

ATTENDU QUE Madame Renée Gosselin est propriétaire du lot 4 770 106 ;

ATTENDU QUE le lot visé se situe dans la zone agricole permanente établie par décret;

ATTENDU QU'en vertu de Loi sur la Protection du Territoire et des Activités Agricoles (LPTAA), madame Renée Gosselin doit déposer une demande d'autorisation à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ);

ATTENDU QU'en vertu de la LPTAA, la municipalité se doit de vérifier que le projet respecte son règlement de zonage actuellement en vigueur;

ATTENDU QU'une copie du formulaire de demande d'autorisation a été reçue le 4 décembre 2025 sur le portail de la CPTAQ ;

ATTENDU QUE la demande ne contrevient pas au règlement de zonage en vigueur sur le territoire de la municipalité ;

ATTENDU QUE l'installation de géothermie visée par la demande n'a pas pour effet de nuire au développement de l'agriculture, à son potentiel et à l'homogénéité du territoire agricole et ne contrevient aucunement au règlement de contrôle intérimaire (RCI);

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu à l'unanimité d'appuyer la demande d'autorisation (dossier 452799) en faveur de Madame Renée Gosselin, auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec.

ADOPTÉE

2026-01-015

RÉSOLUTION AUTORISANT LA VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN — LOT 6 579 237 ET ABROGEANT LA RÉSOLUTION 2025-11-232

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Victor désire vendre une parcelle du lot 6 579 237 pour une superficie totale de 1 141,8 M², située derrière les lots 4 770 259 et 4 770 258 ;

ATTENDU QUE l'acheteur va nous fournir un plan de localisation de ce nouveau lot ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Éric Bélanger,

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser la vente d'une parcelle du lot 6 579 237 pour la somme de 13 000.00\$ avant les taxes et d'abroger la résolution 2025-11-232 sur le même sujet.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière madame Carole-Anne Jacques et monsieur le maire Jonathan V. Bolduc à signer et à transmettre tous les documents pertinents à ladite vente.

ADOPTÉE

2026-01-016

LES COMPTES

Proposé par Monsieur Richard Doyon,

Et résolu à l'unanimité des conseillers et des
conseillères, d'accepter la liste des comptes suivants au montant
de 334 346,32 \$.

Marie-Eve Caron	120,00 \$
Plomberie Jacques Roy	1 020,35 \$
Groupe CT	206,96 \$
Espaces Locatifs de Beauce	4 883,23 \$
Déflex Composite	4 469,43 \$
Corps de Cadets 619 Beauceville	150,00 \$
SM Eau Expert	2 317,21 \$
J.U. Houle	307,01 \$
DG3A	2 299,50 \$
SPE valeur assurable	8 065,50 \$
Librairie Sélect	692,46 \$
Produits Sanitech	75,81 \$
Purolator	68,56 \$
Douce Folie Florale	2 035,06 \$
Jacques Poulin	5 173,88 \$
Société du Patrimoine des Beaucerons	344,93 \$
Gagné Diesel	812,97 \$
Energies Sonic	488,13 \$
Centre du Camion Amiante	56,92 \$
Centre du Camion Beauce	1 654,13 \$
Camion Globocam	860,86 \$
Centre du Camion Amiante	267,85 \$
Stantec	2 914,62 \$
Gingras Électrique	716,29 \$
Laboratoire d'expertises de Québec	7 985,01 \$
Arpo	27 936,47 \$
MRC Beauce Centre	214,95 \$
Blanchette Vachon	4 311,56 \$
Jonathan V. Bolduc	90,30 \$
Jonathan V. Bolduc	180,60 \$
Jonathan V. Bolduc	383,49 \$
Jonathan V. Bolduc	151,00 \$
William Giguère	80,00 \$
MRC Beauce Centre	5 390,00 \$
Morency, société d'avocats	2 914,28 \$
Elisa Cliche	595,00 \$
Marie Hazen	1 950,00 \$
Déchetage de Beauce	275,94 \$
Marie-Claude Mercier Consultante	127,50 \$
9203-9304 Québec Inc.	1 707,38 \$
Pierre Roy	3 765,43 \$
9203-9304 Québec Inc.	1 023,28 \$
Ferme Donald Vachon et Fils	7 920,92 \$
Myriam Bélanger	128,86 \$

Robert Jacques	723,06 \$
Carole-Anne Jacques	58,32 \$
Les Emplacements Victor Inc.	50 000,00 \$
Magasin Coop	518,91 \$
Magasin Coop	444,58 \$
Hercule Fortin Inc.	(22,98) \$
Hydro-Québec	9 099,32 \$
Produits Sanitech	26,73 \$
Telus Mobilité	312,61 \$
Marie-Josée Larochelle	337,08 \$
Solutions GA	801,37 \$
Amilia	605,73 \$
Amilia	328,42 \$
Téléphone St-Victor	560,84 \$
Aquabeauce	134,00 \$
Eurofiins Environex	5 285,99 \$
Écho-Tech H20	3 258,39 \$
Laurentide Environnement	1 208,50 \$
Hydro Québec	7 075,65 \$
Pavage Sartigan	578,77 \$
MRC Beauce-Centre	642,52 \$
Jasmine Plante	1 691,25 \$
Trans Continental Distribution	1 802,05 \$
Garage Bizier	1 166,83 \$
Planiftime	3 220,73 \$
PPS	862,31 \$
Garage Bizier	1 625,00 \$
Ville Saint-Joseph-de-Beauce	685,94 \$
Formarisque	4 029,96 \$
Alex Vachon	198,86 \$
Hercule Fortin Inc.	151,49 \$
Lab-Eau-Sol Environnement	101,41 \$
Energies sonic	14 028,68 \$
Traction	3 740,14 \$
Energir	335,34 \$
Energir	1 620,00 \$
Beauce Technologie	184,12 \$
MRC Beauce Centre	629,30 \$
PG Solutions	10 701,88 \$
Emy Poulin	260,00 \$
Noémie Cloutier	122,50 \$
Gestion Caropier	546,13 \$
Hercule Fortin Inc.	7,81 \$
Télé Alarme Plus	2 649,89 \$
Beauce Télécom	170,11 \$
Chevaliers de Colomb	344,93 \$
Hydro-Québec	90,30 \$
MRC Beauce Centre	10 903,53 \$
Ferme Donald Vachon et fils	287,44 \$
Armand Lapointe Équipement	287,44 \$

Brassardburo	254,18 \$
Poulin Excavation	551,88 \$
Jessie Rancourt Poulin Turkoise studios	402,41 \$
Garage Bizier	691,67 \$
Usinage Xpress	168,05 \$
Juhoule Distribution	5 262,53 \$
Cordonnerie Bureau	146,01 \$
Protection Incendie CFS	5 224,64 \$
ICO Technologies	2 356,53 \$
Alex Vachon	16,50 \$
Maxime Labossière	92,74 \$
Municipalité de Saint-Ephrem-de-Beauce	2 479,03 \$
Sécurité Landry Inc.	1 405,89 \$
Soudure Tony Huard Inc.	558,41 \$
Traction	284,77 \$
CMP Mayer	2 992,93 \$
Ville de Beauceville	463,71 \$
Energir	759,80 \$
Arsenal Média	1 207,24 \$
Radio Beauce	1 092,28 \$
CDI	7 311,03 \$
Pneus Beaucerons	93,85 \$
Les remorques du Nord	738,86 \$
Gagné Diesel	9 358,69 \$
Centre Électrique de Beauce	3 075,59 \$
Armand Lapointe Équipement	549,58 \$
Mines Seleine Windsor	7 671,61 \$
Les Industries Bernard & Fils Ltée	633,60 \$
Sports Inter Plus	907,15 \$
Armand Lapointe Équipement	6 939,99 \$
Garage Alain Bolduc	554,53 \$
Eurofins environex	3 810,29 \$
Pneus Robert Bernard	155,22 \$
Service d'équipement GD	614,44 \$
Finition Sébastien Shink	603,62 \$
MRC Beauce Centre	2 294,08 \$
Visa Desjardins	5 545,06 \$
Visa Desjardins	5 521,12 \$
TOTAL	334 346,32 \$

ADOPTÉE

QUESTIONS ET COMMENTAIRES

Une période de questions a été réservée pour le public. Aucune question n'a été reçue.

2026-01-017

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Madame Dany Plante,
Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil que
la présente séance soit levée à 20h14.

ADOPTÉE

Jonathan V. Bolduc
Maire

Carole-Anne Jacques
Directrice générale /
Greffière-trésorière